

# L'essentiel en bref

Initiative populaire fédérale  
« **Stop aux abus de l'asile !**  
(initiative pour la protection des  
frontières) »



25 mai 2024

# Chaos de l'asile : cela doit cesser !

L'immigration clandestine vers la Suisse ne faiblit pas. En 2023, 30'000 prétendus « demandeurs d'asile » sont à nouveau arrivés dans notre pays en provenance du monde entier. La majorité grâce à l'aide de passeurs criminels. Ils traversent plusieurs pays tiers sûrs pour déposer une demande d'asile en Suisse. **Les coûts et la criminalité dans notre pays explosent.** En 2021, la Confédération a dépensé 1,5 milliard de francs pour la politique d'asile. En 2023, c'était 3,5 milliards. Cela représente environ 1'600 francs d'impôts pour une famille de quatre personnes. A cela s'ajoutent les coûts supportés par les communes, les écoles et les cantons. De plus, il ne se passe bientôt plus un seul jour sans que des actes de violence et des délits sexuels, des cambriolages et des vols ne soient commis.

- Un retraité de 88 ans a été brutalement battu sans raison à la gare centrale de Zurich par un Marocain de 31 ans<sup>1</sup>. Et il s'avère que ce Marocain est un demandeur d'asile qui cherche une protection chez nous !
- Un requérant d'asile iranien, armé d'une hache et d'un couteau, a retenu 13 otages dans un train près d'Yverdon<sup>2</sup>. La police a dû abattre le preneur d'otages. Sur quoi les politiciens de la gauche rose-verte ont accusé la police et blâmé notre État « raciste »<sup>3</sup>.
- Dans un train entre Lugano et Chiasso, deux Algériens s'en sont pris à une jeune fille mineure<sup>4</sup>, le matin à sept heures. Les deux demandeurs d'asile avaient séquestré la jeune fille dans les toilettes du train. Ce n'est que sous la pression politique que les médias publics relatent l'incident.

Voici trois exemples tirés du Tessin, de la Suisse romande et de la Suisse alémanique. Quel est leur point commun ? Ce sont principalement des hommes jeunes - musulmans - qui viennent en Suisse. Ils arrivent dans notre pays de manière illégale. **Ici, ils peuvent compter sur le soutien d'organisations d'aide, des partis de gauche, de médias et d'avocats.** Et presque aucun d'entre eux ne peut être renvoyé dans son pays d'origine. Comme on peut le constater, l'industrie de l'asile est florissante et les passeurs font donc des affaires.

La Suisse a pratiquement abandonné tout contrôle de ses frontières nationales. **Pour les habitants de la majeure partie des pays en développement, il existe de facto un droit d'immigration par l'asile.** Il est plus difficile pour un Américain qualifié d'entrer en Suisse que pour un Somalien analphabète. La majorité des requérants d'asile ne présentent **pas** ou ne veulent pas présenter **de papiers d'identité** - les autorités ne savent donc pas qui entre dans le pays.

Il s'agit d'une bombe à retardement sociale. Trop d'immigrés issus de l'asile proviennent de cultures qui méprisent les femmes. Plusieurs sont des criminels ou alors sont peu ou pas formés : en bref, ils sont difficilement intégrables. Presque tous les jours, les demandeurs d'asile commettent des actes de violence, des viols, des cambriolages et des vols. **Ces personnes se retrouvent à l'aide sociale et la population active doit payer,** notamment les loyers des logements, les primes d'assurance maladie, l'aide sociale, les frais de subsistance, l'intégration, les écoles, etc.

---

<sup>1</sup> [Hauptbahnhof Zürich: 88-Jähriger bei Attacke schwer verletzt | Tages-Anzeiger \(tagesanzeiger.ch\)](https://www.tagesanzeiger.ch/Hauptbahnhof-Zurich-88-Jaehriger-bei-Attacke-schwer-verletzt-1.1611111)

<sup>2</sup> [Geiselnahme in Yverdon: Eine der Geiseln spricht über die Erlebnisse \(watson.ch\)](https://www.watson.ch/Suisse/Geiselnahme-in-Yverdon-Eine-der-Geiseln-spricht-ueber-die-Erlebnisse-102411111)

<sup>3</sup> [Vaud : Pour l'extrême gauche, l'État est responsable de la prise d'otages \(blick.ch\)](https://www.blick.ch/Suisse/Vaud-Pour-l-extrême-gauche-l-Etat-est-responsable-de-la-prise-d-otages-102411111)

<sup>4</sup> [Presunti reati sessuali sul treno, la politica interroga | laRegione.ch](https://www.laregione.ch/Presunti-reati-sessuali-sul-treno-la-politica-interroga-102411111)

Nous avons un problème fondamental, c'est pourquoi il faut des solutions fondamentales. Comme les autres partis au Parlement ne veulent pas mettre fin au chaos de l'asile, l'UDC Suisse a lancé l'initiative pour la protection des frontières. **Le peuple suisse doit maintenant faire entendre sa voix.**

## L'essentiel en bref



L'immigration illégale vers la Suisse ne cesse pas. En 2023, 30'000 prétendus « demandeurs d'asile » sont à nouveau arrivés dans notre pays en provenance du monde entier, la majorité d'entre eux à l'aide de bandes de passeurs criminels. Ils traversent d'innombrables pays tiers sûrs pour déposer une demande d'asile en Suisse. Les coûts et la criminalité explosent : en 2021, la Confédération a dépensé 1,5 milliard de francs pour le domaine de l'asile et en 2023, 3,5 milliards, soit l'équivalent d'environ 1'600 francs d'impôts pour une famille de 4 personnes. A cela s'ajoutent encore les coûts à charge des communes, des écoles et des cantons. De plus, il ne se passe guère un jour sans que des délits violents et sexuels, des cambriolages et des vols ne soient commis.

Puisque les politiciens à Berne ne font rien contre les abus en matière d'asile, il est temps pour la population d'agir. Vous aussi, signez maintenant notre initiative populaire et dites ...

- ✓ OUI à la fin de l'asile pour les migrants illégaux qui arrivent en Suisse via des pays tiers sûrs grâce à des bandes de passeurs !
- ✓ OUI à la révocation du droit à rester en Suisse des personnes dont la demande d'asile a été rejetée (les jeunes hommes originaires d'Afrique, d'Afghanistan, d'Irak, de Syrie, de Turquie et des Balkans sont notamment concernés) !
- ✓ OUI à la fin de l'immigration clandestine, oui aux contrôles aux frontières plutôt qu'aux centaines de milliers de clandestins dans notre pays !

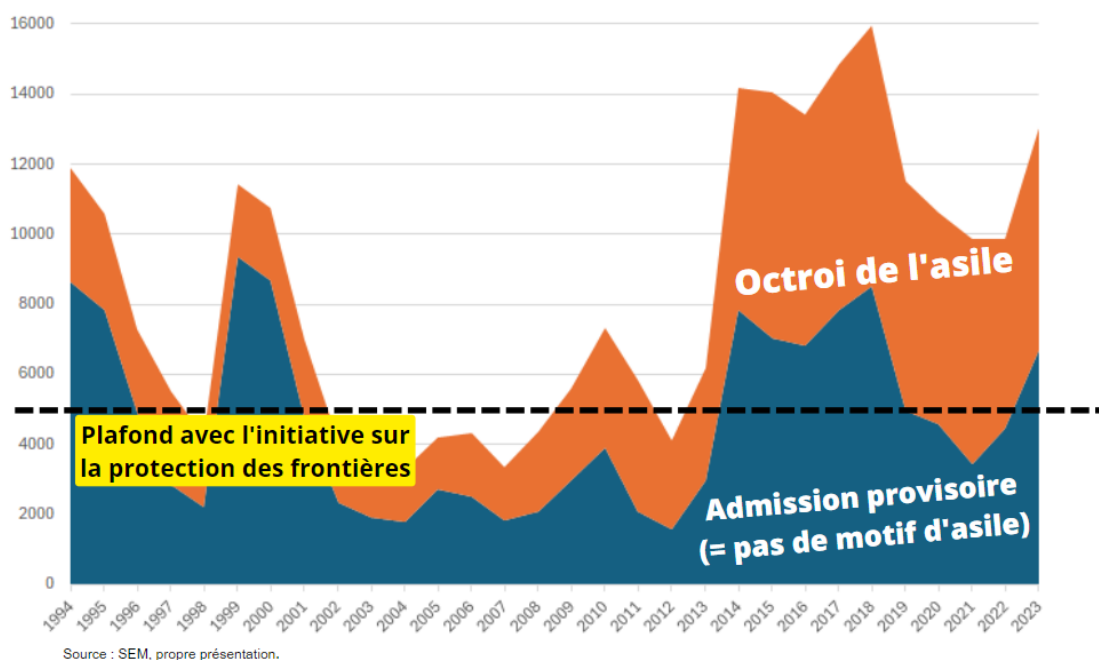
### 2.1 Que demande l'initiative ?

- Mettre fin au chaos de l'asile !
- Mettre un terme aux abus en matière d'asile !
- Lutter contre l'immigration illégale !
- Repousser la criminalité liée à l'asile !

### 2.2 Comment l'initiative entend-elle atteindre ses objectifs ?

- L'asile n'est plus accordé aux immigrés illégaux qui viennent en Suisse avec l'aide de bandes de passeurs via des pays tiers sûrs (comme l'Italie, l'Autriche ou la France).
- Un Maximum de 5'000 véritables réfugiés par an plutôt que des centaines de milliers d'immigrants qui profitent de l'asile et séjournent souvent illégalement chez nous.
- Les personnes dont la demande d'asile a été rejetée n'ont plus le droit de rester en Suisse. Cela concerne principalement des jeunes hommes originaires d'Afrique, d'Afghanistan, d'Irak, de Syrie, de Turquie et des Balkans.
- Contrôles renforcés aux frontières nationales suisses pour stopper l'immigration illégale.

Nombre maximal de 5'000 véritables réfugiés par an



Octroi de l'asile et personnes admises à titre provisoire. Source : Secrétariat d'État aux migrations (propre évaluation)<sup>5</sup>

## 2.3 Que prévoit encore l'initiative ?

- Les communes et les cantons ne peuvent plus tolérer les immigrés clandestins ; ils doivent les signaler à la Confédération dès qu'ils ont connaissance de leur présence.
- Les immigrés clandestins doivent quitter le pays dans les 90 jours.
- Les immigrés clandestins n'ont plus droit aux prestations du système de sécurité sociale suisse.
- Une fois l'initiative acceptée, plus aucune admission provisoire ne sera accordée et plus aucun nouveau permis ne sera délivré aux personnes déjà admises à titre provisoire.

## 2.4 Pourquoi ces exigences sont-elles importantes ?

- Le système d'asile suisse est à la dérive ! Rien qu'en 2023, l'asile a coûté 3,5 milliards de francs. Pour une famille de 4 personnes, cela représente environ 1'600 francs d'impôts par an ! Ce chiffre n'inclut même pas les coûts pour les cantons et les communes.
- Le gouvernement a perdu le contrôle ! Aujourd'hui, plus de 200'000 personnes relèvent de l'asile. En réalité, une fois qu'une personne est arrivée jusqu'ici, elle y reste : les immigrants qui n'ont pas droit à l'asile ne sont pratiquement jamais renvoyés.
- L'immigration irrégulière ne cesse de croître ! Chaque année, environ 30'000 personnes arrivent en Suisse en tant que demandeurs d'asile. Elles rejoignent souvent notre pays avec l'aide de bandes de passeurs. Dans la grande majorité des cas, elles traversent des pays tiers sûrs avant d'entrer en Suisse.

<sup>5</sup> Secrétariat d'Etat aux migrations. 2024. statistiques sur l'asile. Etat du SYMPA au 31.3.2024.

- Les demandeurs d'asile et les immigrés clandestins sont en tête des statistiques de la criminalité. Ils commettent en moyenne beaucoup plus de crimes que la population suisse. Au cours de ces dernières années, la part de criminels relevant de l'asile a augmenté de manière spectaculaire.

## 2.5. La classe politique ne fait rien - il faut faire appel au peuple !

L'UDC a déjà déposé plus de 220 propositions de solutions sous forme d'interventions contre le chaos de l'asile. La grande majorité d'entre elles ont été rejetées par le Parlement. Les autres partis et le Conseil fédéral n'entreprennent rien contre le chaos de l'asile. Il est donc grand temps que le peuple agisse !

## Le texte de l'initiative

### Initiative populaire fédérale « Stop aux abus de l'asile ! (initiative pour la protection des frontières) »

La Constitution fédérale<sup>6</sup> est modifiée comme suit :

*Art. 57a* Protection des frontières nationales

<sup>1</sup> Les postes frontières suisses sont gardés, et les frontières nationales suisses sont surveillées. Les personnes qui entrent en Suisse sont systématiquement contrôlées. Le contrôle des personnes lors du passage de la frontière peut être effectué physiquement ou électroniquement. Des procédures simplifiées doivent être prévues pour les Suisses, pour les ressortissants étrangers titulaires d'un titre de séjour suisse valable pour une durée d'au moins un an et pour les frontaliers qui franchissent régulièrement les frontières nationales.

<sup>2</sup>Le législateur peut prévoir que certains groupes de personnes sont tenus de déclarer l'entrée en Suisse, notamment les ressortissants originaires d'États dont le nombre de ressortissants qui séjournent illégalement en Suisse est élevé. La Confédération et les cantons recensent à cet effet le nombre et l'origine des personnes qui entrent ou séjournent illégalement en Suisse.

<sup>3</sup> L'entrée en Suisse est refusée aux personnes qui ne disposent ni d'un titre de séjour valable ni d'une autre autorisation d'entrée.

<sup>4</sup> Ni l'entrée ni l'asile ne sont accordés aux personnes qui entrent en Suisse via un État tiers sûr pour y déposer une demande d'asile. L'admission provisoire est exclue. Cette disposition ne s'applique pas aux citoyens d'États limitrophes.

<sup>5</sup> S'agissant des personnes qui, dans leur État d'origine ou dans leur dernier État de domicile, sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de leur appartenance ethnique ou religieuse, de leur citoyenneté, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques, le Conseil fédéral peut fixer un contingent annuel d'octroi de l'asile au sens de l'art. 121a, al. 2, qui ne dépasse pas 5000 personnes.

<sup>6</sup> Dès que des autorités ou des corporations de droit public de la Confédération, des cantons ou des communes ont connaissance de personnes séjournant en Suisse sans titre de séjour valable ni autre autorisation d'entrée, elles les signalent immédiatement à la Confédération. Cette dernière veille, en collaboration avec les cantons, à ce que les personnes entrées ou séjournant illégalement en Suisse quittent le pays dans un délai maximal de 90 jours. Passé ce délai, l'affiliation à une assurance sociale suisse, notamment à l'assurance-vieillesse et survivants ou à l'assurance-invalidité, et à une assurance-maladie est exclue ; les conventions internationales de sécurité sociale sont réservées.

<sup>7</sup> Passé le délai prévu à l'al. 6, les contrats de travail conclus entre des employeurs et les personnes sans titre de séjour valable sont frappés de nullité et ne donnent notamment droit à aucun salaire ni à aucune autre indemnité ; toute infraction est punie par la loi.

*Art. 197, ch. 17<sup>7</sup>*

*17) Disposition transitoire ad art. 57a (Protection des frontières nationales)*

<sup>1</sup> Une fois que l'art. 57a est accepté par le peuple et les cantons, plus aucune admission provisoire n'est octroyée et plus aucun nouveau titre de séjour n'est délivré aux personnes admises provisoirement.

<sup>2</sup> Si le Conseil fédéral estime que l'art. 57a est incompatible avec un accord international, il renégocie les dispositions correspondantes de cet accord. S'il n'y parvient pas dans les 18 mois à compter de l'acceptation de l'art. 57a par le peuple et les cantons, la Suisse dénonce l'accord pour la prochaine échéance possible.

<sup>3</sup> D'ici à l'entrée en vigueur des dispositions législatives nécessaires, le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution correspondantes sous la forme d'une ordonnance dans les deux ans à compter de l'acceptation de l'art. 57a par le peuple et les cantons. Au demeurant, l'art. 57a est directement applicable dès son acceptation par le peuple et les cantons.

---

<sup>7</sup> Le chiffre définitif de cette disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après la votation populaire.



**Stop aux abus de l'asile !**

**Signez maintenant l'initiative  
pour la protection des frontières !**